



Le 8 mai 2018

Pour publication immédiate

## QUÉBECOR INC. ANNONCE UNE HAUSSE DE 100 % DE SON DIVIDENDE TRIMESTRIEL ET SES RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2018

Montréal (Québec) – Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») communique aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le premier trimestre 2018 et annonce une hausse de 100 % de son dividende trimestriel, conformément à la politique déterminée par le conseil d'administration. Québecor consolide les résultats financiers de sa filiale Québecor Média inc. (« Québecor Média »), dans laquelle elle détient une participation de 81,53 %.

Tel que décrit dans la section « Modifications de conventions comptables » du présent communiqué, la Société a adopté le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur une base rétroactive complète, les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*<sup>1</sup>. Par conséquent, les données comparatives ont été redressées pour refléter l'impact de ces nouvelles règles. La Société a revu également la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée, pour être remplacée par la mesure de facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU »), dont la définition est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement ». Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a aussi été ajoutée dans la même section.

### Faits saillants

#### Premier trimestre 2018

- Revenus de 1,01 G\$, en hausse de 5,2 M\$ (0,5 %) par rapport au premier trimestre 2017.
- Bénéfice d'exploitation ajusté<sup>2</sup> de 407,4 M\$, en hausse de 35,5 M\$ (9,5 %). En excluant l'impact de l'IFRS 15, le bénéfice d'exploitation ajusté aurait atteint 414,8 M\$ au premier trimestre 2018, en hausse de 49,7 M\$ (13,6 %).
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 56,7 M\$ au premier trimestre 2018 (0,24 \$ par action de base), contre 3,9 M\$ (0,02 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 52,8 M\$ (0,22 \$ par action de base), dont l'impact favorable de la baisse de 44,5 M\$ des pertes sur dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.
- Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies<sup>3</sup> de 89,6 M\$ (0,38 \$ par action de base) au premier trimestre 2018, contre 74,9 M\$ (0,31 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 14,7 M\$ (0,07 \$ par action de base), ou de 19,6 %. En excluant l'impact de l'IFRS 15, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies aurait totalisé 94,0 M\$, en hausse de 23,2 M\$ (32,8 %).
- Hausse de 100 % du dividende trimestriel versé sur les actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») de la Société, qui passe de 0,0275 \$ à 0,055 \$ par action.

---

<sup>1</sup> Conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

<sup>2</sup> Voir « Définitions – Bénéfice d'exploitation ajusté »

<sup>3</sup> Voir « Définitions – Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies »

- Au premier trimestre 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 18,4 M\$ (2,3 %) de ses revenus et de 26,6 M\$ (6,9 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté. En excluant l'impact de l'IFRS 15, le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur aurait augmenté de 40,8 M\$ (10,8 %).
- Progression importante des revenus de Vidéotron ltée (« Vidéotron ») au premier trimestre 2018 en téléphonie mobile (14,7 M\$ ou 13,2 %), en accès Internet (11,1 M\$ ou 4,4 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (2,1 M\$ ou 23,3 %).
- FMPU totale<sup>1</sup> de Vidéotron de 48,82 \$ au premier trimestre 2018, contre 47,41 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,41 \$ (3,0 %). La FMPU mobile<sup>1</sup> a atteint 53,25 \$ au premier trimestre 2018, contre 52,64 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,61 \$ (1,2 %), fortement influencée par l'incidence des forfaits de type « Apportez votre appareil ».
- Augmentation nette de 19 300 UGR<sup>1</sup> (0,3 %) au premier trimestre 2018, dont 23 300 lignes en téléphonie mobile, 21 800 clients à Club illico et 8 100 clients à l'accès Internet par câble.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2018, signature d'une entente visant l'acquisition par Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») des sociétés du groupe de Serdy Média inc. (« Serdy Média »), détenteur et exploitant des chaînes spécialisées Évasion et Zeste, et des sociétés du groupe de Serdy Video Inc. (« Serdy Video »), pour une somme totalisant 24,0 M\$. Cette acquisition est conditionnelle à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

« Le secteur Télécommunications a été le vecteur principal de rentabilité pour Québecor au premier trimestre 2018, contribuant à la solide progression du bénéfice d'exploitation ajusté et du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de la Société », a commenté Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor. « La croissance des résultats de Vidéotron provient une fois de plus de la contribution de ses produits et services à fort potentiel de croissance, dont la téléphonie mobile et l'accès Internet. Dans le but de préserver son avance concurrentielle, la Société a poursuivi ses investissements, dont ceux consacrés à son projet de télévision sur protocole Internet, basé sur la plateforme XFINITY X1 de notre partenaire Comcast Corporation. Il s'agit d'un projet porteur qui permettra à nos clients de bénéficier à terme de la meilleure expérience de télévision qui soit, et qui mettra en outre à la disposition de Québecor Média un puissant outil de convergence favorisant la bonification de ses contenus », a ajouté Pierre Karl Péladeau.

« Au cours de la période des 12 derniers mois terminée le 31 mars 2018, le nombre de lignes en téléphonie mobile a augmenté de 126 400, ou de 13,7 % », a indiqué Manon Brouillette, présidente et chef de la direction de Vidéotron. « Vidéotron a de plus recruté 46 500 clients (2,9 %) à ses services d'accès Internet par câble au cours de la même période », a ajouté Manon Brouillette. « Nous demeurons toujours la seule entreprise de télécommunications à pouvoir offrir, grâce à notre réseau Fibre Hybride, un service aussi performant et rapide sur un si vaste territoire au Québec. »

Le service Club illico a, pour sa part, enregistré des gains importants grâce à l'addition de 58 900 clients (18,2 %) au cours des 12 derniers mois, témoignant de la réaction positive des abonnés devant la qualité et la diversité de l'offre de Club illico. « Club illico et Québecor Contenu ont par ailleurs réitéré leur engagement à l'égard de la production cinématographique originale québécoise, avec le développement de la production d'un minimum de trois longs métrages. Notre objectif ultime est de rendre disponible rapidement cette nouvelle offre sur toutes les plateformes du groupe, notamment en primeur sur Club illico », a commenté Manon Brouillette.

« Enfin, Vidéotron a été récemment consacrée l'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois pour une treizième année consécutive, selon l'étude Réputation 2018 de Léger – NATIONAL, en plus d'être proclamée la marque la plus influente de l'industrie des télécommunications au Québec, selon l'indice Ipsos-Infopresse 2018 », a conclu Manon Brouillette.

« Dans le secteur Média, les services spécialisés, dont TVA Sports, les services cinématographiques et audiovisuels et les magazines sont à l'origine d'une variation favorable de 2,9 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de Groupe TVA au cours du premier trimestre 2018 », a commenté France Lauzière, présidente et chef de la direction de Groupe TVA. « Par ailleurs, TVA Sports sera le diffuseur francophone québécois des matchs de soccer de l'Euro 2020, confirmant la qualité et la diversité de notre programmation sportive par laquelle nous rejoignons les intérêts des téléspectateurs québécois. »

Au début de mai 2018, Groupe TVA a annoncé la signature d'une entente visant l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média et de Serdy Video, dans le but d'ajouter les chaînes spécialisées Évasion et Zeste à sa programmation. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe TVA de diversifier son offre de contenu. « Nous croyons que l'intégration de ces deux marques

---

<sup>1</sup> Voir « Définitions – Indicateurs clés de rendement »

prestigieuses au sein de notre groupe devrait permettre de rejoindre davantage de consommateurs, et cela, sur toutes les plateformes possibles, tout en bénéficiant de ressources additionnelles pour accroître leur rayonnement », a indiqué France Lauzière.

« Les résultats financiers du secteur des services cinématographiques et audiovisuels se sont améliorés par rapport au trimestre correspondant pour un quatrième trimestre consécutif. De plus, avec l'acquisition des actifs de Mobilimage inc., en janvier 2018, nous avons ajouté à notre offre de location des unités mobiles et des équipements de production, ainsi qu'une expertise technique en ce domaine. Enfin, mentionnons que Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. (« MELS ») a remporté, en mars 2018, deux récompenses aux prestigieux prix Écrans canadiens dans les catégories Meilleurs effets visuels et Meilleur son d'ensemble. Ces récompenses témoignent de l'esprit créatif des artisans et des collaborateurs de MELS qui lui permettent de rayonner dans l'industrie du cinéma », a conclu France Lauzière.

Dans le secteur Sports et divertissement, le 26 avril 2018, l'équipe de hockey des Remparts de Québec de la Ligue de hockey junior majeur du Québec a annoncé la nomination de Patrick Roy à titre de directeur-général et entraîneur de l'équipe. « Patrick Roy a marqué l'histoire de la Ligue nationale de hockey et des Remparts de Québec et nous sommes enthousiasmés par son retour à la barre de l'équipe qui contribuera à poursuivre la tradition gagnante des Remparts », a commenté Martin Tremblay, chef de l'exploitation de Québecor Groupe Sports et divertissement.

« Sur le plan financier, Québecor a racheté, au premier trimestre 2018, 4 125 800 de ses actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 98,7 M\$. De même, la Société a racheté, le 4 avril 2018, un montant nominal de 37,5 M\$ de ses débetures convertibles pour une contrepartie en espèces de 71,9 M\$ », a commenté Jean-François Pruneau, vice-président principal et chef de la direction financière de Québecor. « Les rachats de titres de participation en actions et de débetures convertibles en actions ont donc totalisé plus de 170,0 M\$ en juste valeur depuis le début de 2018, un montant qui s'ajoute aux rachats totalisant plus de 260,0 M\$ en juste valeur effectués en 2017. Tous ces rachats ont été réalisés en conservant la flexibilité financière de la Société. Par ailleurs, considérant le profil financier actuel et prospectif de la Société, le conseil d'administration de Québecor s'est penché sur la politique de versement de dividende de la Société et a déterminé une cible à atteindre progressivement d'ici la fin d'une période de quatre ans, laquelle cible sera entre 30% et 50% des flux monétaires libres annuels de la Société. Ainsi, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 100 % de son dividende trimestriel pour 2018 », a conclu Jean-François Pruneau.

« Au premier trimestre 2018, Québecor a de nouveau enregistré de solides résultats financiers consolidés grâce aux retombées de ses stratégies d'investissements. La Société demeure bien positionnée pour créer de la valeur au bénéfice de ses actionnaires », a conclu Pierre Karl Péladeau.

**Tableau 1**

**Faits saillants financiers des premiers trimestres de Québecor – 2014 à 2018**

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action de base)

	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus	1 006,7 \$	1 001,5 \$	980,3 \$	926,3 \$	876,3 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	407,4	371,9	359,2	339,4	336,7
Bénéfice lié aux activités poursuivies					
attribuable aux actionnaires	56,7	3,9	72,6	31,6	39,5
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	56,7	3,9	72,6	29,5	40,0
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	89,6	74,9	70,4	41,5	46,0
Par action de base :					
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires	0,24	0,02	0,30	0,13	0,16
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,24	0,02	0,30	0,12	0,16
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	0,38	0,31	0,29	0,17	0,19

## Modifications de conventions comptables

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de la norme IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduit par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles, ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives, sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés résumés de Québecor du premier trimestre 2018 et dans la section « Modifications de conventions comptables » du rapport de gestion de Québecor pour la même période. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les données excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Définitions » de ce communiqué.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent les données redressées des revenus et du bénéfice d'exploitation ajusté par secteur pour les huit derniers trimestres, reflétant l'application rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15.

**Tableau 2**

### Revenus des secteurs de Québecor pour les huit derniers trimestres

(en millions de dollars canadiens)

	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016	T3-2016	T2-2016
Télécommunications	823,4 \$	846,3 \$	829,6 \$	826,6 \$	805,0 \$	822,4 \$	813,1 \$	791,4 \$
Média	173,2	199,5	186,8	199,5	184,1	222,2	178,9	196,2
Sports et divertissement	37,2	50,3	56,6	36,0	38,3	54,1	51,0	40,1
Siège social et intersectoriels	(27,1)	(32,0)	(32,4)	(23,5)	(25,9)	(31,1)	(25,3)	(24,2)
<b>Total</b>	<b>1 006,7 \$</b>	<b>1 064,1 \$</b>	<b>1 040,6 \$</b>	<b>1 038,6 \$</b>	<b>1 001,5 \$</b>	<b>1 067,6 \$</b>	<b>1 017,7 \$</b>	<b>1 003,5 \$</b>

**Tableau 3**

### Bénéfice d'exploitation ajusté des secteurs de Québecor pour les huit derniers trimestres

(en millions de dollars canadiens)

	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016	T3-2016	T2-2016
Télécommunications	410,5 \$	396,9 \$	390,2 \$	397,8 \$	383,9 \$	385,9 \$	388,9 \$	377,1 \$
Média	(1,1)	22,4	35,7	13,4	(2,2)	25,0	24,4	6,3
Sports et divertissement	(2,1)	2,3	8,3	(3,6)	(0,8)	(1,3)	8,8	(3,5)
Siège social	0,1	(1,6)	(2,2)	(3,3)	(9,0)	1,0	(7,0)	(5,0)
<b>Total</b>	<b>407,4 \$</b>	<b>420,0 \$</b>	<b>432,0 \$</b>	<b>404,3 \$</b>	<b>371,9 \$</b>	<b>410,6 \$</b>	<b>415,1 \$</b>	<b>374,9 \$</b>

## Modifications aux indicateurs clés de rendement

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure de facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU »). Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent communiqué. Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs à la nature et au calcul de cette mesure.

Le tableau 4 présente la nouvelle mesure FMPU des activités mobiles et de toutes les activités combinées pour les huit derniers trimestres

**Tableau 4**  
**FMPU de Vidéotron pour les huit derniers trimestres**  
(en dollars canadiens)

	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016	T3-2016	T2-2016
FMPU mobile	53,25 \$	53,56 \$	53,34 \$	53,32 \$	52,64 \$	51,96 \$	52,61 \$	50,51 \$
FMPU totale	48,82 \$	48,90 \$	48,50 \$	48,12 \$	47,41 \$	47,49 \$	47,03 \$	46,33 \$

## Comparaison des premiers trimestres 2018 et 2017

**Revenus** de 1,01 G\$, en hausse de 5,2 M\$ (0,5 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (18,4 M\$ ou 2,3 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (10,9 M\$ ou -5,9 %) et Sports et divertissement (1,1 M\$ ou -2,9 %).

**Bénéfice d'exploitation ajusté** de 407,4 M\$, en hausse de 35,5 M\$ (9,5 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (26,6 M\$ ou 6,9 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur). Écart favorable dans le secteur Média (1,1 M\$ ou 50,0 %) et au siège social (9,1 M\$) expliqué, dans ce dernier cas, par une baisse des coûts de rémunération, y compris la charge de rémunération à base d'actions.
- Écart défavorable dans le secteur Sports et divertissement (1,3 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québec Média a entraîné un écart défavorable de 0,8 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au premier trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québec et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québec ont entraîné un écart favorable de 3,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au premier trimestre 2018.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 56,7 M\$ au premier trimestre 2018 (0,24 \$ par action de base), contre 3,9 M\$ (0,02 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 52,8 M\$ (0,22 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
  - un écart favorable de 42,8 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 44,5 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse de 35,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
  - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - l'écart défavorable de 17,4 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;

- l'augmentation de 12,0 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
- la hausse de 10,1 M\$ de la charge d'amortissement.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 89,6 M\$ (0,38 \$ par action de base) au premier trimestre 2018, contre 74,9 M\$ (0,31 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 14,7 M\$ (0,07 \$ par action de base), ou de 19,6 %.

## Opérations financières

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat d'un montant nominal de 37,5 M\$ de débetures convertibles. Un paiement en espèces de 71,9 M\$ a été déboursé le 4 avril 2018 relativement au rachat de ces débetures.

## Programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 9 août 2017, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 4 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1<sup>er</sup> août 2017. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2017 et 14 août 2018, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 15 décembre 2017, en vertu du programme de rachat dans le cours normal des activités, la Société a procédé à l'augmentation du nombre maximum d'actions catégorie B qui peuvent être rachetées à 8 400 000, représentant environ 9,9 % des actions catégorie B détenues dans le public au 1<sup>er</sup> août 2017.

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a racheté et annulé 4 125 800 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 98,7 M\$ (659 200 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 12,8 M\$ au premier trimestre 2017). L'excédent de 90,8 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (11,6 M\$ au premier trimestre 2017).

## Dividendes

Considérant le profil financier actuel et prospectif de la Société, le conseil d'administration s'est penché sur la politique de dividende de la Société et a déterminé une cible à atteindre progressivement d'ici la fin d'une période de quatre ans, laquelle cible sera entre 30% et 50% des flux monétaires libres annuels de la Société. En conséquence, le 7 mai 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B, soit une hausse de 100 %. Ce dividende sera versé le 18 juin 2018 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 24 mai 2018. Ce dividende est désigné à titre de dividende déterminé conformément au paragraphe 89(14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à son équivalent provincial.

## Information financière détaillée

Pour une analyse détaillée des résultats du premier trimestre 2018 de Québecor, le lecteur peut consulter le rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de Québecor disponibles sur son site à l'adresse <[www.quebecor.com/fr/rapports\\_trimestriels\\_quebecor\\_inc](http://www.quebecor.com/fr/rapports_trimestriels_quebecor_inc)> ou par l'intermédiaire des services de dépôt SEDAR à <[www.sedar.com](http://www.sedar.com)>.

## Téléconférence des investisseurs et diffusion sur Internet

Le 8 mai 2018, à 16 h 30 (HAE), aura lieu une téléconférence sur les résultats de Québecor pour le premier trimestre 2018, avec une période de questions réservée aux analystes financiers. On peut y accéder en composant le 1 877 293-8052, code d'accès pour les participants 48006#. Une version enregistrée, en anglais seulement, sera disponible par la suite en composant le 1 877 293-8133, numéro de conférence 1231110 et code d'accès pour les participants 48006#, entre les 8 mai 2018 et 6 août 2018. De plus, la téléconférence sera diffusée en direct sur le site Internet de Québecor à l'adresse <[www.quebecor.com/fr/content/conference-telephonique](http://www.quebecor.com/fr/content/conference-telephonique)>. Il y a lieu de s'assurer de disposer d'un logiciel adéquat avant d'écouter la téléconférence. L'adresse Internet indiquée ci-dessus comprend des directives ainsi qu'un lien direct pour le téléchargement gratuit du logiciel choisi.

## Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Québecor dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la saisonnalité (y compris les fluctuations saisonnières des commandes de clients), les risques d'exploitation (y compris la variation de la demande des clients pour les produits de Québecor et les mesures relatives à l'établissement des prix instaurés par des concurrents), les nouveaux concurrents et la capacité à conserver les clients actuels de Québecor et à en attirer de nouveaux, les risques liés à la fragmentation du marché de la publicité, les risques liés aux couvertures d'assurances, les risques associés à l'investissement en capital (y compris les risques liés au développement technologique, à la disponibilité et aux bris des équipements), les risques environnementaux, les risques liés à la cybersécurité et au maintien de la protection des renseignements personnels, les risques associés aux conventions collectives, le risque de crédit, les risques financiers, les risques liés à l'endettement, les risques de fluctuation de taux d'intérêt, les risques de change, les risques associés aux lois et à la réglementation gouvernementale, les risques liés aux changements dans la législation fiscale et la fluctuation générale de la conjoncture politique et économique. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de Québecor et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par Québecor et qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de Québecor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse reflètent les projections de Québecor au 8 mai 2018 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. Québecor décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

## À propos de Québecor

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l'industrie. Portées par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

Québecor (TSX: QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, détient une participation de 81,53 % dans Québecor Média, laquelle emploie plus de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : <www.quebecor.com>

Suivez-nous sur Twitter : <www.twitter.com/Quebecor>

– 30 –

### Source :

Jean-François Pruneau  
Vice-président principal et chef de la direction financière  
Québecor inc. et Québecor Média inc.  
jean-francois.pruneau@quebecor.com  
514 380-4144

### Renseignements :

Direction des communications  
Québecor inc. et Québecor Média inc.  
medias@quebecor.com  
514 380-4572

## DÉFINITIONS

### Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, la perte sur refinancement de dettes et les impôts sur le bénéfice. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québec Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité. En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québec Média, sont également utilisées par la Société. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les IFRS. Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 15.



Le tableau 5 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

**Tableau 5**

**Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS 15 <sup>1</sup>		Excluant l'IFRS 15 <sup>2</sup>	
	Trois mois terminés les 31 mars		Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :				
Télécommunications	410,5	\$ 383,9	\$ 417,9	\$ 377,1
Média	(1,1)	(2,2)	(1,1)	(2,2)
Sports et divertissement	(2,1)	(0,8)	(2,1)	(0,8)
Siège social	0,1	(9,0)	0,1	(9,0)
	407,4	371,9	414,8	365,1
Amortissement	(179,9)	(169,8)	(179,9)	(169,8)
Frais financiers	(76,6)	(77,1)	(76,6)	(77,1)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(29,6)	(72,4)	(29,6)	(72,4)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(6,5)	10,9	(6,5)	10,9
Perte sur refinancement de dettes	–	(15,6)	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice	(39,2)	(27,2)	(39,2)	(27,2)
Impact de l'IFRS 15	–	–	(7,4)	6,8
<b>Bénéfice net</b>	<b>75,6</b>	<b>\$ 20,7</b>	<b>\$ 75,6</b>	<b>\$ 20,7</b>

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables » du présent communiqué de presse.

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies**

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 6 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

**Tableau 6****Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS 15 <sup>1</sup>		Excluant l'IFRS 15 <sup>2</sup>	
	Trois mois terminés les		Trois mois terminés les	
	31 mars		31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	89,6	\$ 74,9	\$ 94,0	\$ 70,8
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(29,6)	(72,4)	(29,6)	(72,4)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(6,5)	10,9	(6,5)	10,9
Perte sur refinancement de dettes	–	(15,6)	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements <sup>3</sup>	2,1	6,1	2,1	6,1
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	1,1	–	1,1	–
Impact de l'IFRS 15	–	–	(4,4)	4,1
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>56,7</b>	<b>\$ 3,9</b>	<b>\$ 56,7</b>	<b>\$ 3,9</b>

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables » du présent communiqué de presse.

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

<sup>3</sup> Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

**INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT****Unité génératrice de revenus**

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

**Facturation moyenne par unité**

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

# QUÉBECOR INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)  
(non audités)

Trois mois terminés les  
31 mars

	2018		2017	
			(retraités)	
<b>Revenus</b>	<b>1 006,7</b>	<b>\$</b>	<b>1 001,5</b>	<b>\$</b>
Coûts liés au personnel	180,0		187,1	
Achats de biens et services	419,3		442,5	
Amortissement	179,9		169,8	
Frais financiers	76,6		77,1	
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	29,6		72,4	
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	6,5		(10,9)	
Perte sur refinancement de dettes	-		15,6	
<b>Bénéfice avant impôts sur le bénéfice</b>	<b>114,8</b>		<b>47,9</b>	
Impôts sur le bénéfice (recouvrement) :				
Exigibles	59,8		3,4	
Différés	(20,6)		23,8	
	<b>39,2</b>		<b>27,2</b>	
<b>Bénéfice net</b>	<b>75,6</b>	<b>\$</b>	<b>20,7</b>	<b>\$</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux</b>				
Actionnaires	56,7	\$	3,9	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	18,9		16,8	
<b>Résultat par action attribuable aux actionnaires</b>				
De base	0,24	\$	0,02	\$
Dilué	0,24		0,02	
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)</b>	<b>235,9</b>		<b>243,2</b>	
<b>Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)</b>	<b>236,3</b>		<b>243,6</b>	

# QUÉBECOR INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)  
(non audités)

Trois mois terminés les  
31 mars

	2018		2017	
			(retraités)	
<b>Bénéfice net</b>	<b>75,6</b>	<b>\$</b>	<b>20,7</b>	<b>\$</b>
Autres éléments du résultat global :				
Éléments pouvant être reclassés aux résultats :				
Couvertures de flux de trésorerie :				
Perte sur évaluation des instruments financiers dérivés	(43,1)		(12,3)	
Impôts différés	3,8		3,8	
	<b>(39,3)</b>		<b>(8,5)</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>36,3</b>	<b>\$</b>	<b>12,2</b>	<b>\$</b>
<b>Résultat global attribuable aux</b>				
Actionnaires	24,7	\$	(3,0)	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	11,6		15,2	

# QUÉBECOR INC.

## INFORMATION SECTORIELLE

(en millions de dollars canadiens)  
(non audité)

Trois mois terminés le 31 mars 2018

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	823,4	\$ 173,2	\$ 37,2	\$ (27,1)	\$ 1 006,7
Coûts liés au personnel	102,2	59,3	9,7	8,8	180,0
Achats de biens et services	310,7	115,0	29,6	(36,0)	419,3
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	410,5	(1,1)	(2,1)	0,1	407,4
Amortissement					179,9
Frais financiers					76,6
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					29,6
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					6,5
<b>Bénéfice avant impôts sur le bénéfice</b>					<b>114,8</b>
					\$
Acquisitions d'immobilisations	139,8	\$ 5,0	\$ 0,2	\$ 0,4	\$ 145,4
Acquisitions d'actifs incorporels	55,0	1,5	1,0	(0,6)	56,9

Trois mois terminés le 31 mars 2017  
(retraités)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	805,0	\$ 184,1	\$ 38,3	\$ (25,9)	\$ 1 001,5
Coûts liés au personnel	100,6	57,8	9,2	19,5	187,1
Achats de biens et services	320,5	128,5	29,9	(36,4)	442,5
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	383,9	(2,2)	(0,8)	(9,0)	371,9
Amortissement					169,8
Frais financiers					77,1
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					72,4
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					(10,9)
Perte sur refinancement de dettes					15,6
<b>Bénéfice avant impôts sur le bénéfice</b>					<b>47,9</b>
					\$
Acquisitions d'immobilisations	161,8	\$ 6,0	\$ 0,1	\$ 0,4	\$ 168,3
Acquisitions d'actifs incorporels	33,6	0,7	0,4	0,4	35,1

<sup>1</sup> Le chef de la direction utilise le bénéfice d'exploitation ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le bénéfice d'exploitation ajusté est une mesure non normalisée selon les IFRS et est définie comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, la perte sur refinancement de dettes et les impôts sur le bénéfice.

**QUÉBECOR INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES**

(en millions de dollars canadiens)  
(non audités)

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global		
<b>Solde au 31 décembre 2016, tel que présenté précédemment</b>	323,3	\$ 2,3	\$ 235,7	\$ (106,1)	\$ 392,0	\$ 847,2
Modifications de conventions comptables	-	-	143,7	-	33,6	177,3
<b>Solde au 31 décembre 2016, retraité</b>	323,3	2,3	379,4	(106,1)	425,6	1 024,5
Bénéfice net	-	-	3,9	-	16,8	20,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(6,9)	(1,6)	(8,5)
Dividendes ou distributions	-	-	(5,5)	-	(4,7)	(10,2)
Rachat d'actions catégorie B	(1,2)	-	(11,6)	-	-	(12,8)
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	322,1	2,3	366,2	(113,0)	436,1	1 013,7
Bénéfice net	-	-	386,6	-	121,4	508,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	62,7	14,7	77,4
Émission d'actions catégorie B	1,1	1,2	-	-	-	2,3
Dividendes ou distributions	-	-	(19,8)	-	(14,0)	(33,8)
Rachat d'actions catégorie B	(9,3)	-	(105,4)	-	-	(114,7)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(25,7)	(0,4)	(17,8)	(43,9)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	313,9	3,5	601,9	(50,7)	540,4	1 409,0
Bénéfice net	-	-	56,7	-	18,9	75,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(32,0)	(7,3)	(39,3)
Dividendes ou distributions	-	-	(6,6)	-	(4,7)	(11,3)
Rachat d'actions catégorie B	(7,9)	-	(90,8)	-	-	(98,7)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>306,0</b>	<b>\$ 3,5</b>	<b>\$ 561,2</b>	<b>\$ (82,7)</b>	<b>\$ 547,3</b>	<b>\$ 1 335,3</b>

# QUÉBECOR INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)  
(non audités)

Trois mois terminés les  
31 mars

	2018		2017	
				(retraités)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	75,6	\$	20,7	\$
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations	153,5		144,6	
Amortissement des actifs incorporels	26,4		25,2	
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	29,6		72,4	
Perte sur refinancement de dettes	-		15,6	
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	1,8		1,8	
Impôts différés	(20,6)		23,8	
Autres	(0,5)		1,3	
	<u>265,8</u>		<u>305,4</u>	
Variation nette hors caisse liée aux activités d'exploitation	28,9		(158,1)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	<u>294,7</u>		<u>147,3</u>	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'entreprises	(2,7)		(5,6)	
Acquisitions d'immobilisations	(145,4)		(168,3)	
Acquisitions d'actifs incorporels	(56,9)		(35,1)	
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	0,4		0,4	
Autres	(0,6)		-	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(205,2)</u>		<u>(208,6)</u>	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Variation nette des emprunts bancaires	(0,8)		48,6	
Variation nette des facilités de crédit renouvelable	82,8		197,4	
Remboursement de la dette à long terme	(3,7)		(183,7)	
Règlement de contrats de couverture	-		(0,1)	
Rachat d'actions catégorie B	(98,7)		(12,8)	
Dividendes ou distributions payés à des participations ne donnant pas le contrôle	(4,7)		(4,7)	
Flux de trésorerie (utilisés pour) générés par les activités de financement	<u>(25,1)</u>		<u>44,7</u>	
Variation nette des espèces et quasi-espèces	64,4		(16,6)	
Espèces et quasi-espèces au début de la période	864,9		22,3	
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de la période</b>	<u>929,3</u>	\$	<u>5,7</u>	\$
<b>Les espèces et quasi-espèces se composent comme suit</b>				
Espèces	929,0	\$	4,6	\$
Quasi-espèces	0,3		1,1	
	<u>929,3</u>	\$	<u>5,7</u>	\$
<b>Intérêts et impôts présentés dans les activités d'exploitation</b>				
Intérêts payés en espèces	42,1	\$	42,3	\$
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)	<u>14,2</u>		<u>51,2</u>	

# QUÉBECOR INC.

## BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)  
(non audités)

	31 mars	31 décembre	31 décembre
	2018	2017	2016
		(retraités)	(retraités)
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Espèces et quasi-espèces	929,3	864,9	22,3
Débiteurs	523,1	543,4	525,4
Actifs liés à des contrats	130,7	132,8	106,6
Impôts sur le bénéfice	5,4	29,3	6,9
Stocks	192,8	188,1	183,3
Autres éléments d'actif à court terme	131,9	119,8	102,4
	<b>1 913,2</b>	<b>1 878,3</b>	<b>946,9</b>
<b>Actif à long terme</b>			
Immobilisations	3 545,9	3 594,6	3 605,1
Actifs incorporels	996,7	983,1	1 224,0
Écart d'acquisition	2 696,4	2 695,8	2 725,4
Instruments financiers dérivés	632,8	591,8	809,0
Impôts différés	39,7	33,2	16,0
Autres éléments d'actif	185,4	185,1	177,1
	<b>8 096,9</b>	<b>8 083,6</b>	<b>8 556,6</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 010,1</b>	<b>9 961,9</b>	<b>9 503,5</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Emprunts bancaires	-	0,8	18,9
Créditeurs et charges à payer	649,6	738,7	705,9
Provisions	31,6	25,4	69,3
Revenus différés	355,2	346,8	339,7
Impôts sur le bénéfice	34,1	13,3	35,2
Déventures convertibles	450,0	450,0	-
Dérivés incorporés liés aux déventures convertibles	470,4	442,2	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	20,8	20,4	51,8
	<b>2 011,7</b>	<b>2 037,6</b>	<b>1 220,8</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Dette à long terme	5 691,9	5 516,2	5 616,9
Instruments financiers dérivés	24,9	34,1	0,3
Déventures convertibles	-	-	500,0
Autres éléments de passif	214,9	215,8	516,2
Impôts différés	731,4	749,2	624,8
	<b>6 663,1</b>	<b>6 515,3</b>	<b>7 258,2</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	306,0	313,9	323,3
Surplus d'apport	3,5	3,5	2,3
Bénéfices non répartis	561,2	601,9	379,4
Cumul des autres éléments du résultat global	(82,7)	(50,7)	(106,1)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>788,0</b>	<b>868,6</b>	<b>598,9</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	547,3	540,4	425,6
	<b>1 335,3</b>	<b>1 409,0</b>	<b>1 024,5</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>10 010,1</b>	<b>9 961,9</b>	<b>9 503,5</b>